



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 738-2026-01**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le conseil a adopté le ***Premier Projet de Règlement 738-2026-01 modifiant le Règlement de zonage #738-2025 relativement à la hauteur et au nombre d'étage des bâtiments accessoires situés dans le périmètre urbain.***

Ce premier Projet de règlement consiste à préciser les normes applicables aux bâtiments accessoires situés à l'intérieur du périmètre urbain afin d'encadrer leur hauteur et leur gabarit.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 octobre 2026 à 19 h 15** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Saint-Esprit, ce 15 septembre 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier